



COMMUNE DE COLOGNY

Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la Commune de Coligny

Annexe 1

Liste des ayants-droit autorisés à visionner les enregistrements :

- Responsable du service de la police municipale
- Agents/tes de police municipale (tous grades)

La présente liste a été approuvée par le Conseil administratif le 4 décembre 2018.
Avec dernières modifications au 14 mars 2023.